



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2015



# Sommaire

1	Eléments importants de l'année 2015 .....	5
2	Le territoire de Bourges Plus .....	6
3	Organisation de la Direction de l'Environnement .....	7
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge .....	8
4.1	Les grands types de déchets.....	8
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	8
4.3	Les conséquences en terme de quantification des déchets produits .....	9
5	La précollecte .....	11
5.1	Les bacs roulants .....	11
5.2	Sacs poubelles .....	13
5.3	Les colonnes d'apport volontaire .....	13
6	Modalités de collecte .....	15
6.1	Collecte en Porte à porte.....	15
6.2	Fréquence de collecte .....	15
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	17
7.1	Résultats de collecte.....	17
7.2	Traitement des OM .....	17
8	Les déchets recyclables .....	21
8.1	Les DEM et les papiers.....	21
8.2	Le verre .....	23
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées .....	24
9.1	Quantités totales collectées .....	24
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	25
9.3	Gisement de déchets recyclables restant à capter .....	25
10	Déchets occasionnels : déchèteries et encombrants .....	28
10.1	Organisation générale .....	28
10.2	Fréquentation .....	30
10.3	Performances .....	33
10.4	Autres déchets occasionnels : la collecte des encombrants .....	35
11	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés.....	36
11.1	Les grands enjeux réglementaires.....	36
11.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés .....	37
12	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	38
13	Indicateurs financiers .....	40

13.1	Les principaux marchés .....	40
13.2	Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement .....	41
13.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale .....	42
13.4	Montant des aides reçues par les éco organismes.....	42
13.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation .....	42
13.6	Synthèse sur les recettes .....	43
14	Perspectives 2016.....	44

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2015 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

## 1 Eléments importants de l'année 2015

L'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard s'est achevé en 2015. Le site ainsi modernisé est passé de 6 à 10 quais, il accueille de nouveaux types de déchets (pneus, DEEE), il permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets. De manière plus générale, il a été mis en conformité avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries.

La prolongation du plan d'épandage du compost produit au CTVD a été obtenue fin 2014 pour une durée de deux ans, terme au-delà duquel Bourges Plus arrêtera le compostage de ses ordures ménagères résiduelles. Dans ce contexte, un groupe de travail a été créé réunissant 6 collectivités de l'Indre et du Cher représentant 350 000 habitants pour étudier l'opportunité de la création d'un équipement mutualisé pour le traitement des OMr. Le tri des déchets recyclables devenant plus complexe, les centres de tri devront progressivement traiter une plus grande quantité de déchets ; la réflexion du groupe de travail a donc rapidement été élargie à la création éventuelle d'un centre de tri mutualisé. Un bureau d'études a été missionné à l'automne 2015 pour accompagner le groupe de travail dans cette démarche qui devrait aboutir mi 2016 à une prise de décision.

Le programme local de prévention des déchets de Bourges Plus a donné lieu en 2015 à la réalisation d'un diagnostic du territoire, à la rencontre de nombreux partenaires potentiels et à la proposition d'actions. Ont d'ores et déjà été engagées les actions suivantes :

- installation d'un conteneur à la déchèterie des Danjons en partenariat avec Emmaüs pour permettre de capter, dans le flux des déchets apporté par les usagers, ceux qui pourraient, après remise en état, être revendus par la communauté installée à La Chapelle Saint Ursin,
- réalisation d'un autocollant « stop pub » distribué à tous les foyers pour faire diminuer la quantité de papiers

En matière de collecte des déchets, 2015 a en particulier été consacré à la préparation d'une optimisation de la prestation de la collecte en porte à porte qui débutera au 2 mai 2016.

## 2 Le territoire de Bourges Plus

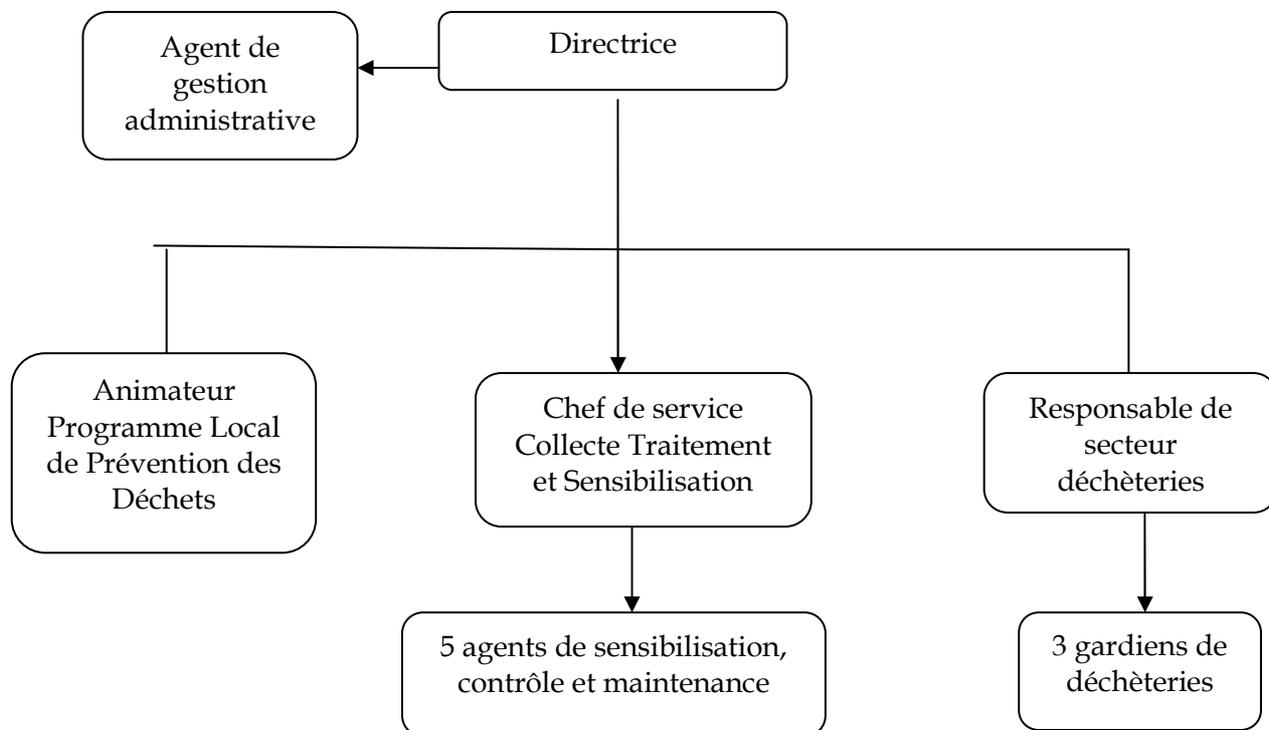
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 16 communes et totalise ainsi 97 862 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2013 :

- Avec 67 189 habitants, Bourges concentre 69% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

RPQS	Population municipale					Taux d'appartements (%)	Densité INSEE (hab/km <sup>2</sup> )
	2010,2011	2012	2013	2014	2015		
<b>Recensement INSEE</b>	<b>2007</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Annoix	229	231	230	232	235	2	20
Arçay	476	533	539	529	520	1	28
Berry-Bouy	1 113	1 216	1 203	1 195	1 187	0	38
Bourges	71 155	66 381	66 602	66 666	67 189	55	978
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 205	3 246	3 289	3 331	3	427
Lissay-Lochy			226	229	233	2	6
Marmagne	1 996	2 041	2 029	2 017	2 005	3	138
Morthomiers	673	731	731	741	750	0	19
Plaimpied- Givaudins	1 678	1 744	1 783	1 822	1 861	3	78
Saint Doulchard	8 941	9 197	9 199	9 242	9 295	16	430
Saint Germain du Puy	4 846	4 830	4 930	5 029	5 039	20	334
Saint Michel de Volangis	439	470	472	609	610	3	35
Saint Just	586	598	601	473	474	0	23
Le Subdray	826	943	984	993	992	1	43
Trouy	3 826	3 827	3 819	3 890	3 894	2	176
Vorly			251	252	247	1	13
<b>TOTAL</b>	<b>99 992</b>	<b>95 947</b>	<b>96 845</b>	<b>97 208</b>	<b>97862</b>	<b>43</b>	<b>249</b>

### 3 Organisation de la Direction de l'Environnement

La Direction de l'Environnement était composée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 13 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



## 4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

### 4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits par les communes et par Bourges Plus ou « déchets municipaux » se répartissent en deux grandes catégories :

- Les déchets ménagers et assimilés,
- Les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques **et** collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

<b>Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b> Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				<b>Déchets de la collectivité</b>
<b>Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"</b>		<b>Déchets occasionnels (DO)</b>		♦ Déchets des espaces verts publics ♦ Déchets de voirie : - Sables de voirie - Déchets de nettoyage ♦ Déchets des marchés ♦ Déchets des stations d'épuration
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"	

### 4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérées directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

		Bourges	Saint Germain du Puy	Saint Doulichard	La Chapelle Saint Ursin Trouy	Autres communes		
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	Omr	Collectés en Porte à Porte (PAP)					
		Déchets d'emballage	Collectés en PAP				Collectés en PAV	
		Papiers	Collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV)					
		Verre	Collectés en PAV					
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges	Collectés avec les OMA				
	Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie					
		Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : Une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : toutes les rues deux fois par an	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Pris en charge à l'initiative de la commune	Pris en charge à l'initiative de la commune	
Déchets de la collectivité	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine	Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et au quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus				
	Déchets des espaces verts publics	Pour partie par la commune et pour partie au CTVD	Compostés au CTVD	Déchèteries	Déchèteries	Déchèteries		
	Sables de voirie	Compostage spécifique	Prestations pour la commune	Gérés par la commune	Sans objet		Sans objet	
	Déchets de marché	Collecte spécifique	Collectés avec les OMA					
	Déchets de station d'épuration	Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)						

CTVD : Centre de Traitement et de valorisation des déchets

### 4.3 Les conséquences en terme de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint Germain du Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, même si ceux de Bourges et de Saint Germain sont déposés directement au CTVD et sont donc à ce titre quantifiables.

Ont donc été exclus des déchets ménagers et assimilés dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets de la ville de Bourges figurant dans le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Marchés	141,74	163,68	177,48	181,62	172,96	172,44
Nettoisement	360,44	282,60	323,22	321,83	325,86	283,20
Résidus urbains	2867	2725,92	2103,16	1130,34	902,09	850,32
Sables de voirie				451,86	761,04	818,8
<b>TOTAL DECHETS MUNICIPAUX</b>	<b>3 369,18</b>	<b>3 172,20</b>	<b>2 603,86</b>	<b>2 085,65</b>	<b>2 161,95</b>	<b>2 124,76</b>

Ils représentent moins de 5% du total des déchets gérés par l'agglomération.

Les déchets de nettoyage, en raison de leur composition proche de celle des OMr sont compostés au CTVD avec les OMr de l'agglomération.

Les résidus urbains sont eux déposés par les services techniques de Bourges au quai de transfert de Véolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets de balayage, de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à St Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles. En 2015, cela a concerné 818,8 tonnes pour 850,32 tonnes de résidus urbains enfouis soit un détournement de l'enfouissement de 49% des résidus urbains en 2015 et de 46 % en 2014. Ce pourcentage est en hausse depuis 2013 (29% en 2013) grâce à une généralisation du geste de tri des résidus urbains de la part des services chargés du balayage mécanique des voies.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges.

## 5 La précollecte

### 5.1 Les bacs roulants

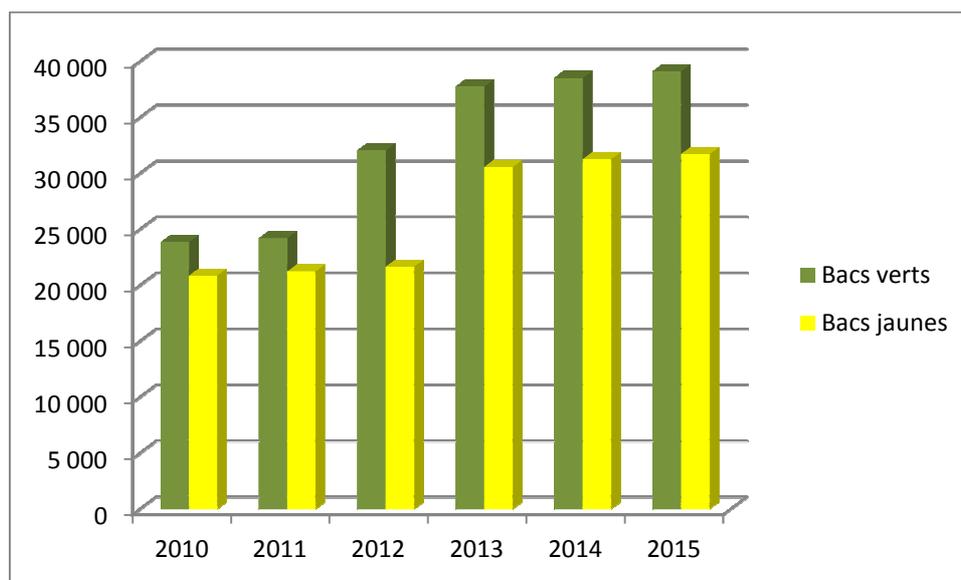
Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage.

#### Evolution du parc de bacs roulants en place

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Bacs verts</b>	23 855	24 222	32 081	37 781	38 546	39 126
<b>Bacs jaunes</b>	20 862	21 244	21 667	30 582	31 284	31 745
<b>Total</b>	44 717	45 466	53 748	68 363	69 830	70 871

(Source = Gesbac)

Après une forte hausse au cours des années 2012 et 2013 correspondant aux conteneurisations pour les ordures ménagères et à la mise en place bacs pour le tri sélectif en porte à porte dans 4 communes supplémentaires, le parc de bacs a retrouvé une croissance plus modérée.



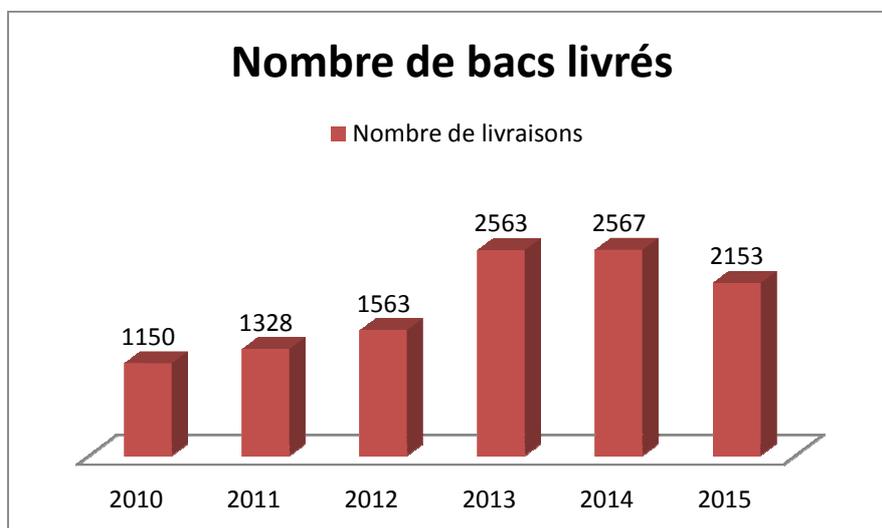
Un agent et un véhicule sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. En fonction des besoins, d'autres agents de la Direction interviennent également, en particulier pour les opérations de réparations.

2012	2013	2014	2015
11 982 km	15 279 km	14 301 km	16 115 km

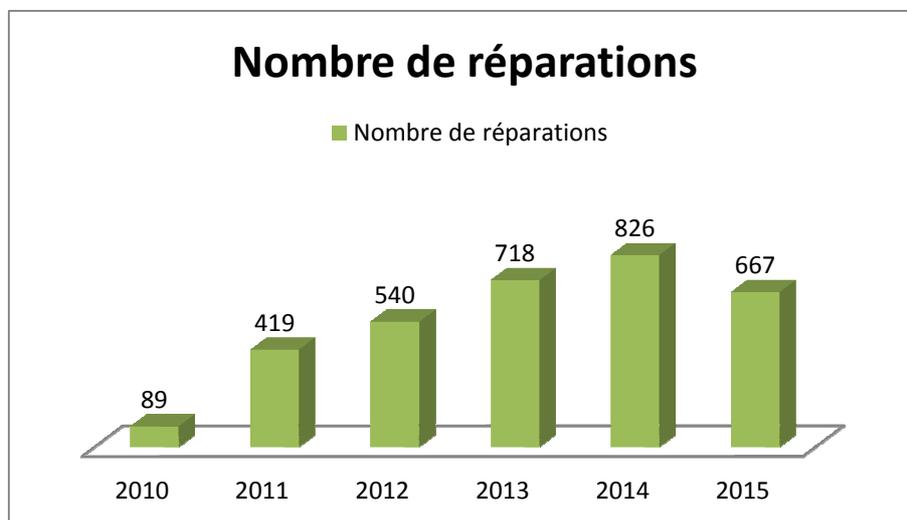
En 2015, 2 153 bacs ont été livrés. Les livraisons portent essentiellement sur la dotation de nouveaux usagers ou sur des modifications de dotation (changement de taille de bacs suite à modification de la taille du foyer par exemple).

Les autres motifs de livraison sont la disparition du bac (113), l'incendie (162) et la casse (329) soit un total de 604 bacs pour un parc total de plus de 70 000 bacs.

Dans 53 % des cas, les livraisons donnent lieu à un contact direct avec l'utilisateur. A chaque mise à disposition de bacs, l'utilisateur se voit remettre un mémorandum.



En 2013 et 2014, le nombre de bacs livrés a fortement augmenté en lien avec la conteneurisation en bacs verts et jaunes des communes de l'agglomération ; 2015 a donné lieu à une baisse.



Les opérations de maintenance, après avoir régulièrement augmenté, ont légèrement baissé en 2015.

La quasi-totalité des interventions de livraison et de maintenance des bacs ont été traitées dans un délai inférieur à 6 jours.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ..) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée.

## 5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir.

## 5.3 Les colonnes d'apport volontaire

590 colonnes d'apport volontaire sont installées sur tout le territoire de Bourges Plus réparties en :

- 58 pour les déchets d'emballage ménagers dont 14 enterrées
- 239 pour les papiers dont 43 enterrées et 2 colonnes à roulettes
- 278 pour le verre dont 41 enterrées
- 15 pour les OMr, la totalité sont enterrées, trois ont été installées en 2015 sur la ZAC des Varennes pour permettre d'améliorer la collecte des déchets sur le parking utilisé par les conducteurs poids lourds

Au total 477 sont des colonnes « aériennes » et 113 sont des colonnes enterrées. La très grande majorité des colonnes enterrées sont propriété des bailleurs sociaux dans les quartiers Nord de Bourges.

Les densités sont les suivantes :

- 1 colonne à papiers pour 409 habitants
- 1 colonne à verre pour 352 habitants
- 1 colonne à déchets d'emballages pour 157 habitants (sur les 11 communes en apport volontaire pour les déchets d'emballage)

Ces résultats indiquent une bonne densité de manière globale pour les différents flux. Néanmoins, cela recouvre des disparités. La création de nouveaux points de collecte est à étudier afin de densifier le réseau dans les communes les moins bien dotées et de prendre en compte les évolutions urbaines en cours dans les différentes communes.

Bourges Plus dispose de 5 colonnes d'apport volontaires à roulettes pour le verre et le papier qui sont utilisées pour le tri lors de manifestations (Printemps de Bourges, ...).

En 2015, des installations à titre expérimental ont été réalisées chez des producteurs (associations, collège, ...) afin d'évaluer les effets d'une simplification du geste de tri (rapprochement des colonnes des lieux de production). Ce type de déploiement sera poursuivi en 2016.

Quelques colonnes d'apport volontaire aériennes ont été acquises à titre de test avec des dispositifs de dépose pour les Personnes à Mobilité Réduite (opercule à 1,1 m de hauteur). Cet équipement permet également de faciliter l'apport des déchets par une part élargie de la population (enfants, ...)

Un agent de la Direction de l'environnement est particulièrement dédié au suivi de ce mobilier : suivi de stock, géolocalisation des colonnes sur le SIG de Bourges plus, relations avec le prestataire pour les mouvements de colonnes (déplacement,..) et collecte.

Il assure également des opérations de petite maintenance (changement des opercules et des

adhésifs, réparation,...).

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire est à la charge des communes, à l'exception de St Doulichard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010.

En 2015, une campagne de nettoyage de toutes les colonnes aériennes et enterrées du territoire de Bourges Plus a été effectuée par des opérateurs privés. Une mission d'entretien du réseau de colonnes enterrées (graissage des courroies, vérification des pièces nécessaires au levage des colonnes, ...) a également été confiée à un prestataire.

A l'initiative d'opérateurs privés (Agir, Le Relais), des colonnes destinées à la collecte des textiles usagés sont implantées dans certaines communes du territoire communautaire. En 2015, à l'issue d'une consultation, Bourges Plus a retenu le groupement Next Textiles Association, SITA, Bourges Agglo Services pour la fourniture de bornes à textile, leur collecte et la valorisation des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec Eco TLC. Bourges Plus déploiera son réseau courant 2016, avec l'implantation en priorité dans les déchèteries communautaires puis sur le domaine public communal après concertation avec les communes concernées. L'objectif est l'implantation d'une cinquantaine de bornes sur tout le territoire et de récupérer 400 T de TLC par an.

## 6 Modalités de collecte

### 6.1 Collecte en Porte à porte

Elle concerne les flux :

- OMr sur tout le territoire,
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur les communes de Bourges, St Germain du Puy, St Doulchard, Trouy et La Chapelle St Ursin.

A l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement,
- Pour les DEM, de quelques sites sur Bourges où ont été installées des colonnes enterrées, pour de l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; la principale opération concerne le secteur de la Libération, dans les quartiers nord à Bourges, où les colonnes ont été installées dans le cadre du PRU (Programme de Renouvellement Urbain). Ce sont au total près de 1 000 personnes qui sont concernés par ce mode de collecte.

### 6.2 Fréquence de collecte

Au 31 décembre 2015, les fréquences de collecte étaient les suivantes :

COMMUNES	Population	OM	DEM	Papiers	Verre
<b>Bourges Hyper-centre</b>	<b>67 189</b>	C6 (C11 pendant les Nuits Lumières pour certaines rues en juillet et août)	C2	Apport volontaire	
<b>Bourges -centre</b>		C3	C2		
<b>Bourges Hors Centre</b>		C2	C1		
<b>Saint-Doulchard Centre ville</b>	<b>9 295</b>	C2	C1		
<b>St Doulchard Hors centre ville</b>		C1	C1		
<b>Saint-Germain du Puy</b>	<b>5 039</b>	C2	C1		
<b>La Chapelle Saint Ursin Trouy</b>	<b>7 225</b>	C1	C1		
<b>Autres communes</b>	<b>9 114</b>	C1	Apport volontaire		

La flotte de camions de collecte est composée :

- De bennes 26 tonnes mono compartimentées
- D'une benne 19 tonnes mono compartimentée

- De bennes Bi-Compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM

Ces véhicules sont tous conformes à la norme européenne d'émission Euro V. Cela se traduit par une baisse des émissions polluantes par rapport aux anciens véhicules. S'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les BOM sont équipées de dispositif de géolocalisation et de lecture de puces. En 2015, ont été installées des dispositifs de signalisation des anomalies- les Boites à Boutons – qui sont activées par les agents de collecte en cas de difficultés rencontrées dans le déroulement de la collecte (mauvais tri, présence de déchets verts, présence de vrac, bac cassé,..). Ces informations sont communiquées quotidiennement à Bourges Plus.

En 2015, la prestation de collecte en porte à porte a représenté 335 217 km et mobilisé 46 ETP chez Véolia.

	2014	2015	Evolution 2015/2014
Kilométrage	329 201	335 217	1,8 %

En 2015, une réflexion a été engagée pour optimiser la prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets d'emballage avec un démarrage au 02 mai 2016

Les principaux axes ont été :

- Baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères à Saint-Doulchard (centre), Saint-Germain du Puy et Bourges,
- Utilisation de nouveaux véhicules de type bennes bi-compartmentées afin de réduire l'impact environnemental ainsi que le coût du service et d'inciter à un meilleur geste de tri.

## 7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont constituées (cf partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges qui sont les seuls à être collectés dans le cadre d'une collecte spécifique.

### 7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 22 476 tonnes en 2015, alors qu'il était de 22 949 tonnes en 2014 soit une baisse de 2,1 %.

OMr	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2010
<b>Population</b>	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	<b>-2 130</b>
<b>Tonnes/an</b>	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	<b>-2 369</b>
<b>En Kg/hab/an</b>	248	242	248	240	236	230	<b>-19</b>
<b>Taux de variation année N+1/année N (tonnes)</b>		-2,6%	-1,7%	-2,2%	-1,4%	-2,1%	<b>-9,53%</b>
<b>Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab)</b>		-2,6%	2,5%	-3,1%	-1,8%	-2,7%	<b>-7,57%</b>
<b>Cher en kg/hab/an</b>	218	211	207	199			

Les données pour l'ensemble du département ne sont pas connues pour 2014 et 2015.

On peut constater depuis 2010 une baisse régulière de la quantité totale d'OMr collectées sur le territoire. Ramenée en kilogramme par habitant, cette baisse est également continue, à l'exception de 2012 par rapport à 2011. Pour cette année là, l'utilisation des données du recensement INSEE 2007, seules alors disponibles, sont probablement à l'origine de la hausse constatée.

Cette baisse devrait se confirmer voire s'amplifier, grâce aux actions qui seront menées dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

Pour Bourges Plus, on peut noter que la production est de 245 kg/hab/an pour la commune de Bourges en 2015 alors qu'il est inférieur à 200 kg dans plusieurs autres communes de l'agglomération.

### 7.2 Traitement des OM

Toutes les OMr de l'agglomération sont traitées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il s'agit d'une installation de traitement par compostage en fonctionnement depuis 1993. L'exploitant est la société Energy Déchets.

C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

Cette installation traite :

- les ordures ménagères de l'agglomération,
- les déchets verts des déchèteries des Quatre vents et des Danjons,
- les déchets verts des services de la ville de Bourges et de la commune de Saint Germain du Puy
- les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges.

Le compost produit n'est pas conforme à la norme NFU 44051. Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2010, la société Energy Déchet a été autorisée à épandre le compost produit dans le cadre d'un plan d'épandage pour une durée de cinq ans.

Une prolongation de la durée de ce plan d'épandage a été obtenue jusqu'au 15 octobre 2016.

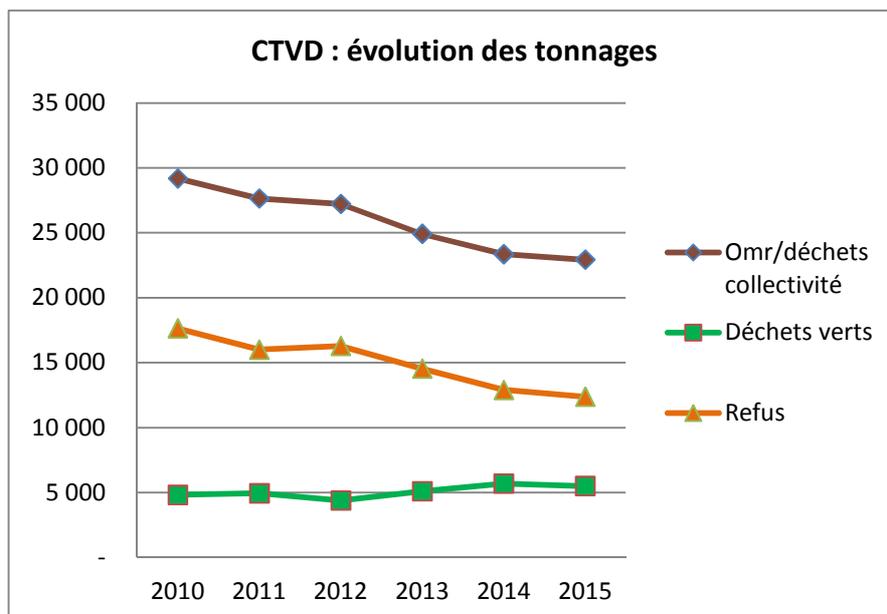
En raison de la non-conformité du compost produit, une réflexion a été engagée dès 2010 pour, dans un premier temps, moderniser le CTVD. Cette première réflexion a abouti à des propositions de travaux engendrant des coûts trop importants.

Aussi, une nouvelle démarche est en cours, avec cinq autres collectivités de l'Indre et du Cher, pour rechercher une solution de traitement mutualisée, permettant d'obtenir, tout en restant conformes aux objectifs nationaux de recyclage, une valorisation des OMr des différentes collectivités à des coûts plus maîtrisés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Omr Bourges Plus</b>	23 086,54	24 200,61	23 795,60	23 193,47	22 859,13	22 475,92
<b>Marchés</b>	141,74	163,68	177,48	181,62	172,96	172,44
<b>Nettoie ment</b>	360,44	282,60	323,22	321,83	325,86	283,20
<b>Omr hors Bourges Plus</b>	5 596,94	2 997,52	2 930,08	1 224,94		
Total Omr et déchets de la collectivité	<b>29 185,66</b>	<b>27 644,41</b>	<b>27 226,38</b>	<b>24 921,86</b>	<b>23 357,95</b>	<b>22 931,56</b>
<b>Déchets Verts</b>	4 816,16	4 939,25	4 387,30	5 097,74	5 688,79	5 499,06
Total entrants	<b>34 001,82</b>	<b>32 583,66</b>	<b>31 613,68</b>	<b>30 019,60</b>	<b>29 046,74</b>	<b>28 430,62</b>
<b>% DV</b>	14,2%	15,2%	13,9%	17,0%	19,6%	19,3%
Compost produit	<b>7 488,76</b>	<b>7 439,40</b>	<b>8 971,80</b>	<b>7 360,00</b>	<b>8 300,00</b>	<b>9 880,44</b>
Refus	<b>17 645,85</b>	<b>16 000,02</b>	<b>16 293,49</b>	<b>14 548,36</b>	<b>12 904,00</b>	<b>12 376,04</b>
<b>Taux de refus sur l'entrant</b>	51,9%	49,1%	51,5%	48,5%	44,4%	43,5%
<b>Taux de refus sur l'entrant hors déchets verts</b>	60,5%	57,9%	59,8%	58,4%	55,2%	54,0%

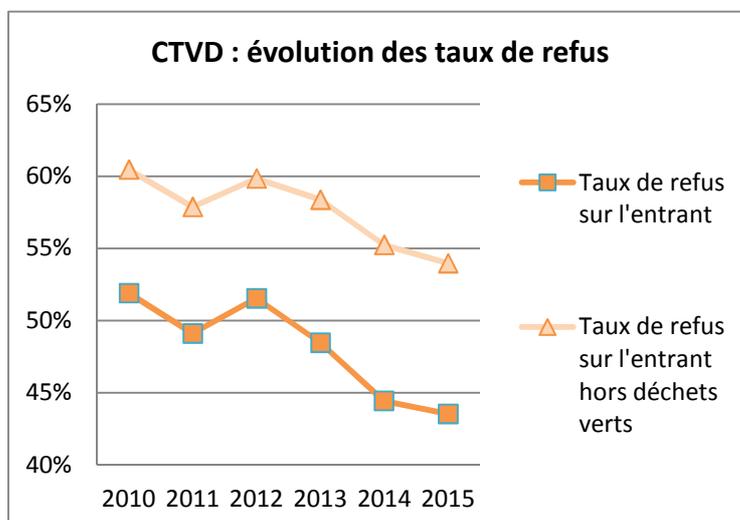
Le CTVD a traité pendant plusieurs années les OMr d'autres collectivités. Cette prestation a progressivement diminué. Aucun nouveau marché de ce type n'a été recherché dès lors qu'une réflexion sur le devenir du CTVD et sur le mode de traitement des OMr de l'agglomération a débuté.

Depuis 2014, le CTVD traite donc essentiellement les OMR de l'agglomération (79% de l'entrant), les déchets verts (19 %) et de manière marginale des déchets municipaux (2%).



Une part des OMr et déchets municipaux entrants ne peut pas, au vu de sa composition, produire du compost. Le processus de compostage génère donc des refus de compostage.

En sortie, les refus de compostage ont représenté 12 376 tonnes, soit 43,5% du tonnage entrant. Ce taux est en diminution régulière depuis plusieurs années, qu'on l'analyse par rapport à la totalité des tonnages entrants ou en excluant les déchets verts (ceux-ci ne génèrent pas de refus de compostage).



Le traitement des refus de compostage est géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD.

Ce marché a fait l'objet d'une nouvelle consultation au cours de l'année 2015 :

- jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les refus de compostage étaient enfouis au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) d'Orval dans le cadre d'une prestation assurée par SITA
- depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les refus de compostage sont gérés par Veolia, qui en enfouit 50 %

au CSDND de Saint Palais et fait incinérer le reste à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Gien.

9 880 tonnes de compost ont été produites.

En 2015, des analyses mensuelles de la qualité du compost urbain ont été réalisées. Les points récurrents de dépassements concernent :

- la présence d'Eléments Traces Métalliques : cuivre (3 dépassements), nickel (2 dépassements), plomb (1 dépassement),
- d'Inertes Verre et plastique durs pour lesquels les dépassements sont systématiques.

En 2015, les 28 430 tonnes traitées par le CTVD se répartissent ainsi :

- 9 880 tonnes de compost soit 28,6%,
- 12 376 tonnes de refus enfouis soit 43,5%,
- le reste de pertes (évaporation, CO<sub>2</sub>) normales liées au processus de compostage.

- **CSDND d'Orval**

Le CSDND d'Orval de classe 2 est situé sur la commune d'Orval (18). Il est propriété de la société Sita.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 1999 pour une durée de 27 ans.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals.

Il a une capacité totale de 1 080 000 tonnes, avec un maximum annuel de 40 000 tonnes.

- **CSDND de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1.75 millions de m<sup>3</sup> et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes.

## 8 Les déchets recyclables

Les déchets recyclables sont composés :

- De Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) : cartonnettes, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires,
- Des papiers.
- Des emballages en verre

### 8.1 Les DEM et les papiers

Depuis novembre 2013, les consignes de tri ont été harmonisées sur le territoire de Bourges Plus : les déchets d'emballage en bacs, sacs ou colonnes d'apport volontaire et tous les papiers en colonne d'apport volontaire.

Seules les communes de Lissay-Lochy et Vorly avaient en 2014 des consignes différentes, issues des prescriptions du marché de prestations du SICTREM de Baugy. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ces deux communes ont les mêmes consignes de tri que les autres communes de l'agglomération.

- **Résultats de collecte**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
<b>Population (hab)</b>	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	-2,1%	0,7%
<b>DEM (t)</b>	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	6,5%	7,0%
<b>Papiers (t)</b>					2 104	2 068		-1,7%
<b>Total (t)</b>	<b>4 395</b>	<b>3 525</b>	<b>4 581</b>	<b>4 360</b>	<b>4 548</b>	<b>4 683</b>	<b>6,5%</b>	<b>2,97%</b>
<b>DEM (kg/hab)</b>	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	8,9%	6,3%
<b>Papiers (kg/hab)</b>					21,6	21,1		-2,4%
<b>Total (kg/hab)</b>	<b>44,0</b>	<b>35,3</b>	<b>47,7</b>	<b>45,0</b>	<b>46,7</b>	<b>47,8</b>	<b>8,9%</b>	<b>2,28%</b>

La hausse observée entre 2013 et 2014 se confirme en 2015, elle est due uniquement à une hausse des déchets d'emballage qui ont fortement progressé entre 2014 et 2015. Les papiers subissent une légère diminution mais qui est à corréliser avec une baisse régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années).

Les déchets d'emballage et les papiers secs sont déposés chez NCI, à La Chapelle St Ursin dans deux cases distinctes pour être ensuite orientés vers deux destinations différentes.

- **Devenir et valorisation**

Les déchets d'emballages collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri situé sur la commune de Clermont-Ferrand. Il est exploité par la société Echalié dans le cadre du marché passé par Bourges Plus avec la Société NCI.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 23 janvier 2007.

Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers. Les refus de tri sont évacués en usine d'incinération.

Il a une capacité annuelle de réception de 80 000 tonnes.

Les déchets y sont triés afin de retirer les indésirables (erreurs de tri des usagers, ...) et séparés en plusieurs catégories bien spécifiques qui seront envoyées dans les filières de recyclage correspondantes.

Dans le cadre du contrat passé avec Eco-Emballages en 2012, Bourges Plus a retenu le principe de la reprise par les filières. Ce sont ces filières, une par déchet, qui prennent en charge le transport du déchet trié au centre de tri vers l'installation de recyclage qu'elle a désignée. Ainsi,

- **Les emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..)** sont repris par la société ARCELLOR MITTAL et recyclés dans ses installations
- **Les emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..)** sont repris par la société REGGEAL AFFIMET et recyclés dans ses usines (Compiègne,..)
- **Les flaconnages plastiques (bouteilles et flacons en plastiques)** sont repris par la société VALORPLAST
- **Les emballages en cartons** sont repris par la société REVIPAC et sont recyclés à la papeterie Giroux à Olliergues dans le Puy de Dôme
- **Les briques alimentaires** sont reprises par la société REVIPAC et sont recyclées par la société Lucart (10)

- **Les papiers**

Les papiers sont repris par le papetier UPM localisé à Chapelle Darblay (76). Ils passent sur une chaîne d'affinage afin d'en retirer les impuretés. Le taux de refus inférieur à 3%, en raison de sa très faible valeur, n'est pas pris en compte dans les résultats de recyclage (tableau ci-dessous). La chaîne de production fonctionne exclusivement avec du papier recyclé provenant des collectes sélectives mises en place par les collectivités. Le papier produit est principalement destiné à la fabrication de papier journal type quotidien.

	Traitement	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%
DEM (et Papiers en 2013)	Valorisation matière	3 732	85%	1 690	69%	1 887	72%
	Valorisation énergétique	46	1%	754	31%	736	31%
	Enfouissement	582	14%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 360	100%	2 444	100%	2 623	103%
Papiers seuls	Valorisation matière			2 104	100%	2 068	100%

Le tableau fait apparaître deux éléments importants :

- Le taux de refus sur les emballages est relativement constant avec un taux de 31% en 2014 et 2015,
- Depuis 2014, les refus de tri du centre de tri d'Echalier ne sont plus enfouis mais incinérés.

## 8.2 Le verre

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
<b>Population (hab)</b>	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	-2,1%	0,7%
<b>Verre (t)</b>	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	-1,9%	5,2%
<b>Verre (kg/hab)</b>	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	0,2%	4,5%

Ces tonnages inclus ceux de Lissay-Lochy et Vorly depuis 2013.

**Le verre** (bouteille, pot,..) est repris par la société OI MANUFACTURING et recyclé par la verrerie située à St Romain du Puy (42).

Les performances globales de collecte sont en hausse entre 2014 et 2015 alors que la production d'emballage en verre est en diminution.

## 9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

### 9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
Omr	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	-9,5%	-2,1%
DEM	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	6,5%	7,0%
Papiers					2 104	2 068		-1,7%
Verre	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	-1,9%	5,2%
<b>Total OMA</b>	<b>32 209</b>	<b>30 574</b>	<b>31 286</b>	<b>30 418</b>	<b>30 265</b>	<b>30 071</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-0,6%</b>

En kg/hab	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
Population (hab)	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	-2,1%	0,7%
Omr	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	-7,6%	-2,7%
DEM	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	8,9%	6,3%
Papiers					21,6	21,1		-2,4%
Verre	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	0,2%	4,5%
<b>Total OMA</b>	<b>322,1</b>	<b>305,8</b>	<b>326,1</b>	<b>314,1</b>	<b>311,3</b>	<b>307,3</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-1,3%</b>

Comme pour les OMr, on constate depuis 2010 une baisse régulière de la quantité totale d'Ordures Ménagères et Assimilées collectées sur le territoire. Ramenée en kilogramme par habitant, cette baisse est également continue, à l'exception de 2012 par rapport à 2011. Pour cette année là, l'utilisation des données du recensement INSEE 2007, seules alors disponibles, sont probablement à l'origine de la hausse constatée.

Cette baisse devrait se confirmer voire s'amplifier, grâce aux actions menées dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

Entre 2014 et 2015, une baisse de 1,3 % de la production totale d'ordures ménagères et assimilées a été observée. Les actions du programme local de prévention des déchets auront pour objectif d'agir prioritairement sur ces déchets là avec un objectif de réduction entre 2014 et 2019 de 7% au total.

## 9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets :

	Traitement	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%
OMR	Valorisation organique	9 654	41%	10 231	45%	10 346	46%
	Valorisation énergétique	0	0%	0	0%	3 067	14%
	Enfouissement	13 629	59%	12 718	55%	9 063	40%
	Total OMR	23 283	100,00%	22 949	100,00%	22 476	100%
DEM (et Papiers en 2013)	Valorisation matière	3 732	85%	1 690	69%	1 887	72%
	Valorisation énergétique	46	1%	754	31%	736	31%
	Enfouissement	582	14%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 360	100%	2 444	100%	2 623	103%
Papiers seuls	Valorisation matière			2 104	100%	2 068	100%
Verre	Valorisation matière	2 775	100%	2 768	100%	2 912	100%
TOTAL OMA	<b>Valorisation matière</b>	<b>6 507</b>	<b>21,4%</b>	<b>6 562</b>	<b>21,7%</b>	<b>6 867</b>	<b>22,8%</b>
	<b>Valorisation organique</b>	<b>9 654</b>	<b>31,7%</b>	<b>10 231</b>	<b>33,8%</b>	<b>10 346</b>	<b>34,4%</b>
	<b>Valorisation énergétique</b>	<b>46</b>	<b>0,2%</b>	<b>754</b>	<b>2,5%</b>	<b>3 803</b>	<b>12,6%</b>
	<b>Enfouissement</b>	<b>14 212</b>	<b>46,7%</b>	<b>12 718</b>	<b>42,0%</b>	<b>9 063</b>	<b>30,1%</b>

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation régulière de la valorisation matière qui est à relier avec l'augmentation globale des quantités de recyclables secs collectés et recyclés (DEM, papiers, verre)
- Une augmentation de la valorisation organique qui est à mettre en parallèle avec la baisse du taux de refus de compostage qui est passé de 48,5% à 43,5%
- Une augmentation modérée de la valorisation énergétique entre 2013 et 2014 en raison de la mise en incinération des refus de tri, cette hausse de la valorisation énergétique s'est amplifiée en 2015 (+ 12,6 %) avec le nouveau marché de traitement des refus de compostage pour lequel 50 % de refus sont incinérés.

Globalement, le taux de valorisation matière et organique des ordures ménagères et assimilées est de 57,2 % en 2015 ce qui s'inscrit dans les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique qui fixe un taux de valorisation matière de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025.

Le taux d'enfouissement est lui passé de 46,7% en 2013 à un taux de 30,1% en 2015 grâce l'incinération d'une part des refus de compostage, pour un objectif de la loi de transition énergétique de faire baisser de 30 % entre 2010 et 2020 les quantités de déchets non inertes enfouis.

## 9.3 Gisement de déchets recyclables restant à capter

Au total, ce sont donc 77,6 kg/hab/an qui ont été collectés au titre des déchets d'emballage, papiers et verre et 70,2 kg/hab/an qui ont été expédiés dans les filières de recyclage.

Si ces résultats sont dans les moyennes nationales, de nombreux déchets qui devraient être recyclés sont encore collectés avec les ordures ménagères résiduelles.

Une campagne de 30 caractérisations a été menée en septembre et octobre 2015 en différenciant plusieurs typologies d'habitat et en attribuant une pondération à chaque type d'habitat en fonction d'une estimation de la quantité d'OMr produite par chacun :

Typologies d'habitat	Nombre d'échantillons caractérisés	Pondération sur le territoire
Habitat collectif	10	20 %
Urbain dense	3	8 %
Zones d'activités et commerciales	5	1 %
Rural	3	7 %
Mixte et pavillonnaire	9	64 %
TOTAL	30	100 %

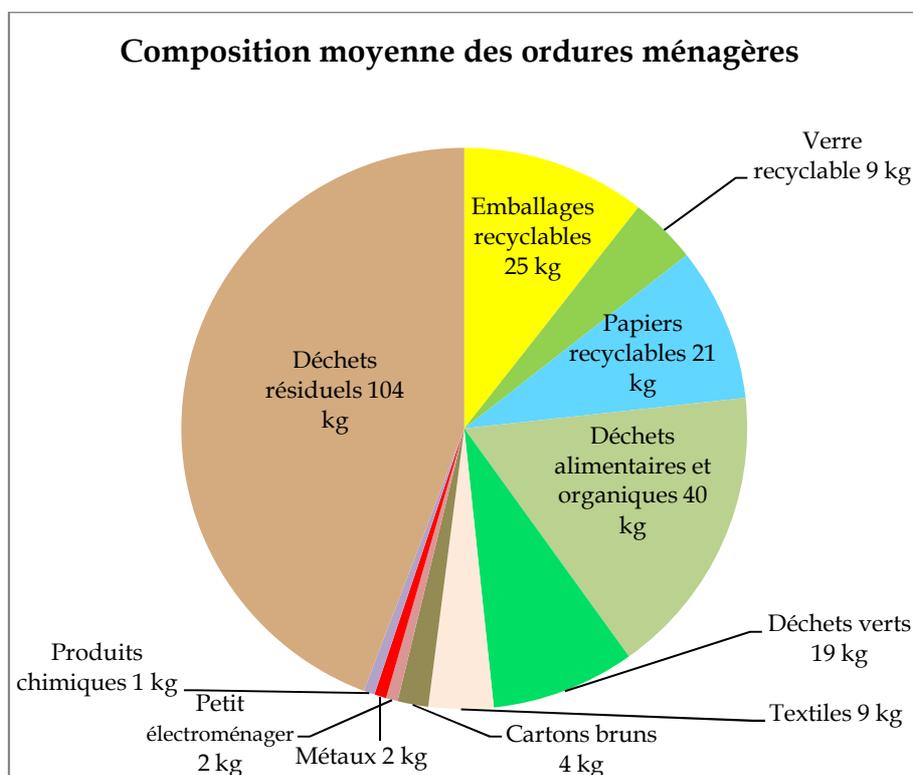
Le détail des résultats obtenus figure en annexe 1.

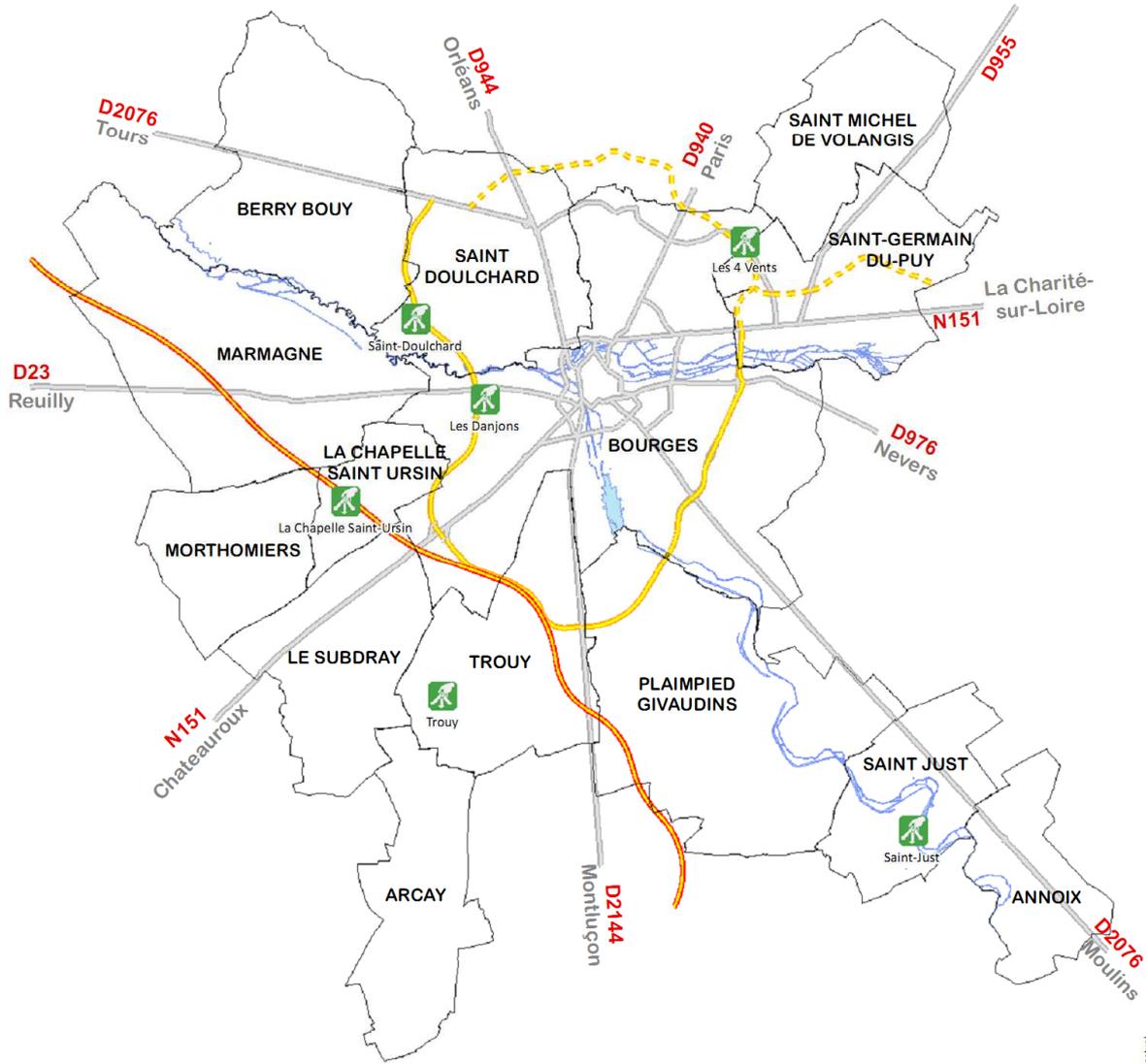
Cette opération a fait apparaître que l'on retrouve l'équivalent en moyenne :

- 24,9 kg/hab/an de déchets d'emballage recyclables,
- 9,1 kg/hab/an de verre recyclable,
- 20,9 kg/hab/an de papiers recyclables,

Soit 54,9 kg/hab/an de matériaux recyclables.

Le potentiel recyclable serait donc de 125,1 kg/hab/an et ce sont donc seulement 56,1% des déchets recyclables qui le sont réellement. A noter toutefois que, lors de la précédente caractérisation en 2012, ce pourcentage était de 54,9%, une légère amélioration a donc eu lieu en 3 ans.





Déchèteries

Hydrologie

**Réseau routier**

Autoroute

Projets de contournements

Rocade

Axes Majeurs



NV\_05/06/2011 - RéseauDéchèteries.mxd  
Sources : Cadastre © - © DGI/2009  
Reproduction interdite - Document non contractuel  
Service Environnement Bourges Plus - SIg Bourges Plus



## 10 Déchets occasionnels : déchèteries et encombrants

### 10.1 Organisation générale

Il y a six déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Saint-Doulchard	Route de Berry Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

Le gardiennage est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2015, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : carton, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint- Doulchard,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons, Saint Doulchard. En juin et octobre 2015, deux collectes d'une semaine ont été organisées avec l'éco-organisme pour récupérer les DEEE dans les trois déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Just et Trouy,
- Amiante : Quatre Vents, Danjons,

Suite à la modernisation de la déchèterie de Saint Doulchard, les pneus et les DEEE sont maintenant également acceptés sur cette déchèterie depuis décembre 2014.

Sur cette déchèterie, a également été installée au 1<sup>er</sup> avril, une benne de collecte des déchets d'équipement d'ameublement grâce à une convention avec Eco mobilier, éco organisme pour cette filière. Les usagers peuvent déposer dans cette benne tous les déchets d'ameublement : armoires, étagères, meuble de salle de bain (sans lavabo), sommier, matelas, salon de jardin, chaises, ... (cf détails en annexe 2). Eco Mobilier a ensuite en charge le traitement des déchets collectés. Ainsi, au niveau national, 48 % sont recyclés et 81 % valorisés.

Dans le cadre de son conventionnement par l'Etat, Eco Mobilier a des objectifs de collecte croissant qui donneront lieu à une installation progressive de bennes sur toutes les déchèteries à terme.

### **Expérimentation d'un espace ressourcerie**

Depuis fin novembre 2014, a été mis en place, à titre expérimental, dans le cadre d'une convention d'un an renouvelable une fois, un partenariat avec Emmaüs. Ce partenariat porte sur la mise à disposition à l'association d'un conteneur maritime sur la déchèterie des Danjons. Emmaüs a embauché deux personnes, présentes sur le site pendant toutes les heures d'ouverture qui proposent aux usagers amenant des objets qui pourraient être réutilisés après nettoyage et/ou réparation, de les déposer dans le conteneur. Cette opération a pour objet de développer la pédagogie du don et de réduire les quantités de déchets à recycler, valoriser ou enfouir.

Cette expérimentation, prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an a été jugée intéressante aussi bien par Emmaüs que par Bourges Plus ; aussi, il a été décidé de la reconduire. Elle a donné lieu, en 2015, à la collecte de 169 T d'objets variés.

### **La modernisation des déchèteries de Saint Just et Saint-Doulchard**

Les travaux du programme de modernisation du réseau de déchèteries de Bourges Plus se sont poursuivis en 2015 :

- A Saint Just, le bungalow du gardien a été remplacé, un conteneur pour stockage du matériel technique a été également installé. En 2016, la plateforme bétonnée sera partiellement couverte et fermée afin de mettre à l'abri des intempéries certains déchets (cuve à huile de vidange). Grâce à cet aménagement, l'accueil des DEEE sera également possible sur ce site.
- A Saint-Doulchard, les travaux ont été achevés au printemps 2015. Les principaux aménagements sont les suivants :
  - Passage de 6 à 10 quais avec installation de garde corps de protection pour limiter le risque de chute des usagers,
  - Accueil de nouveaux types de déchets (pneus, DEEE) avec installation de conteneurs maritimes, création de plateformes bétonnées, aménagement d'espaces couverts,
  - Installation d'un local pour les Déchets Dangereux Spécifiques,
  - Installation d'un nouveau bungalow
  - Séparation des circulations véhicules légers- poids lourds
  - Création d'une voie de stockage en entrée de site pour éviter la formation de files de véhicules sur la voie publique avant l'ouverture du site et lors des fortes affluences,
  - Mise en place d'une nouvelle signalétique pour le dépôt des différents matériaux avec des informations sur l'exutoire mais aussi sur les gestes possibles pour réduire la production des différents déchets.

Le site modernisé permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets. De manière plus générale, il a été mis en conformité avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries (collecte des eaux d'extinction d'incendies, mises sous rétention de tous les déchets dangereux, ...). Le coût total des travaux a été de 800 000 € TTC.

## 10.2 Fréquentation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2010 a été la suivante :

Déchèteries	Nombre de passages					
	2010*	2011**	2012	2013	2014	2015
Quatre Vents	92 606	100 125	123 191	125 476	128 676	109 248
Danjons	110 973	114 334	114 084	120 852	128 775	117 457
St Doulchard	46 400	48 567	42 284	43 321	40 756	31 352***
La Chapelle St Ursin	16 200		24 585	24 824	22 531	19 986
St Just	4 700		11 999	12 872	13 530	15 582
Trouy	15 400		22 890	24 146	25 294	23 523
<b>Total</b>	<b>286 279</b>	<b>263 026</b>	<b>339 033</b>	<b>351 491</b>	<b>359 562</b>	<b>317 148</b>

\*2010 : Estimation : comptages effectués ponctuellement par les gardiens et extrapolés à La Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just

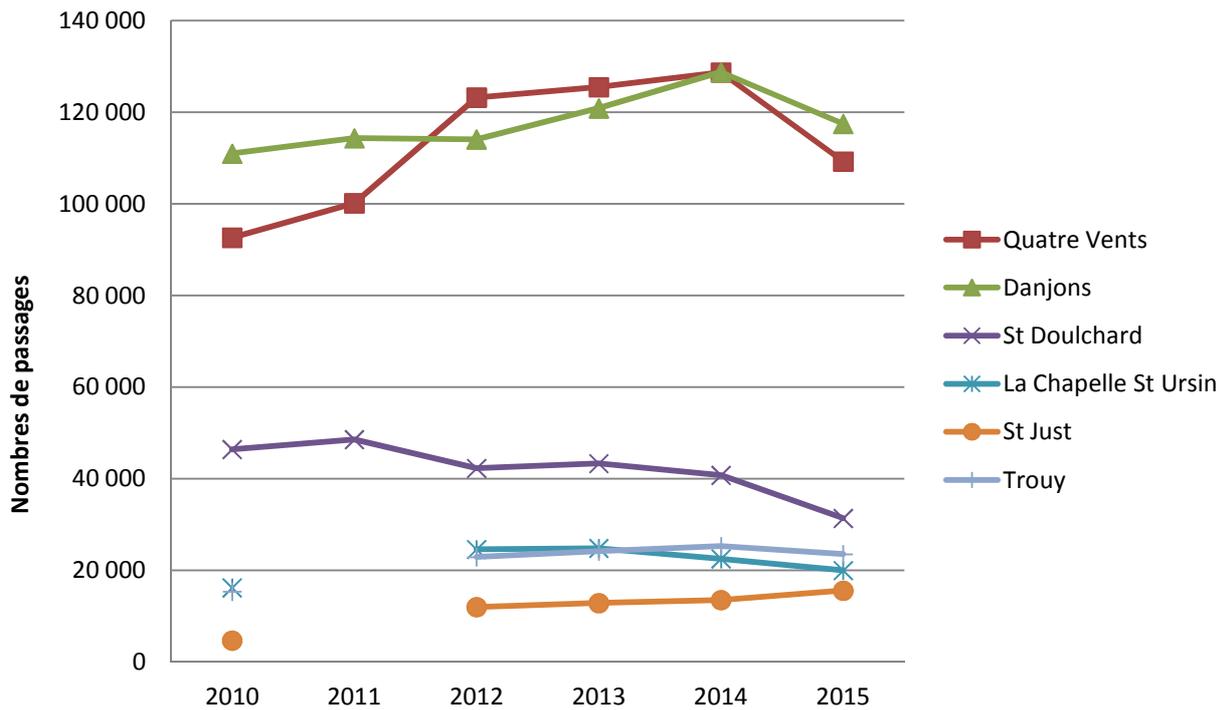
\*\*2011 : Comptages non effectués à La Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just

\*\*\* : Hors période de mars à juin.

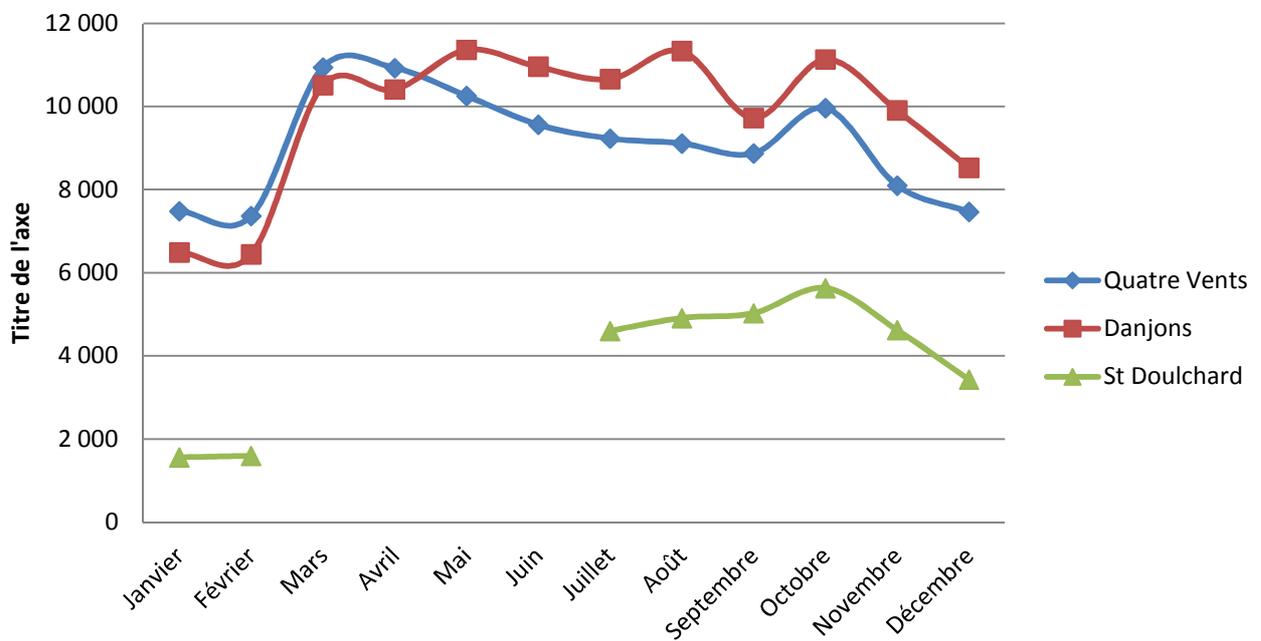
Depuis 2010, la fréquentation augmentait tous les ans sur l'ensemble des déchèteries de l'Agglomération. Cette année, une diminution de 13% a été constaté. Cette baisse est liée à la baisse des déchets collectés en déchèterie en 2015, baisse touchant en particulier les déchets verts.

A noter qu'à la suite des travaux de modernisation de la déchèterie de St Doulchard, le comptage manuel n'a pu être effectué de mars à juin. A partir de juillet, une boucle de comptage a été mise en service, permettant une plus grande précision des données.

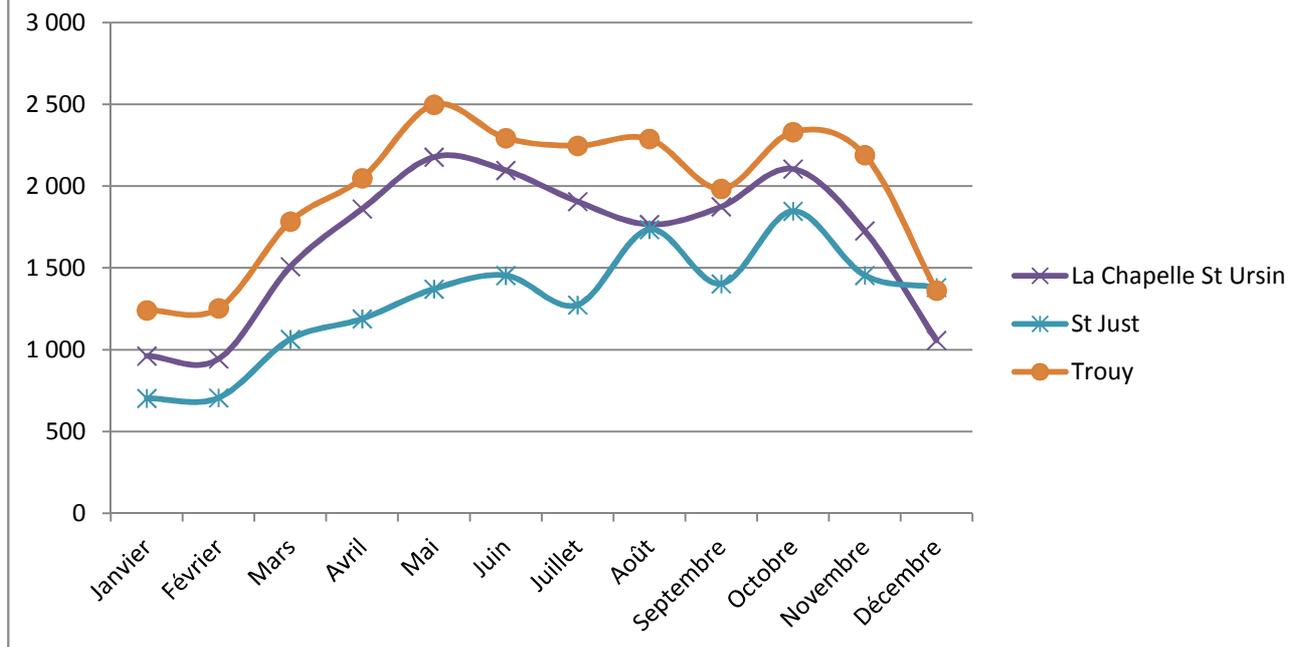
## Evolution de la fréquentation des déchèteries



## Fréquentation déchèteries à quais en 2015



## Fréquentation déchèteries du sud en 2015



### 10.3 Performances

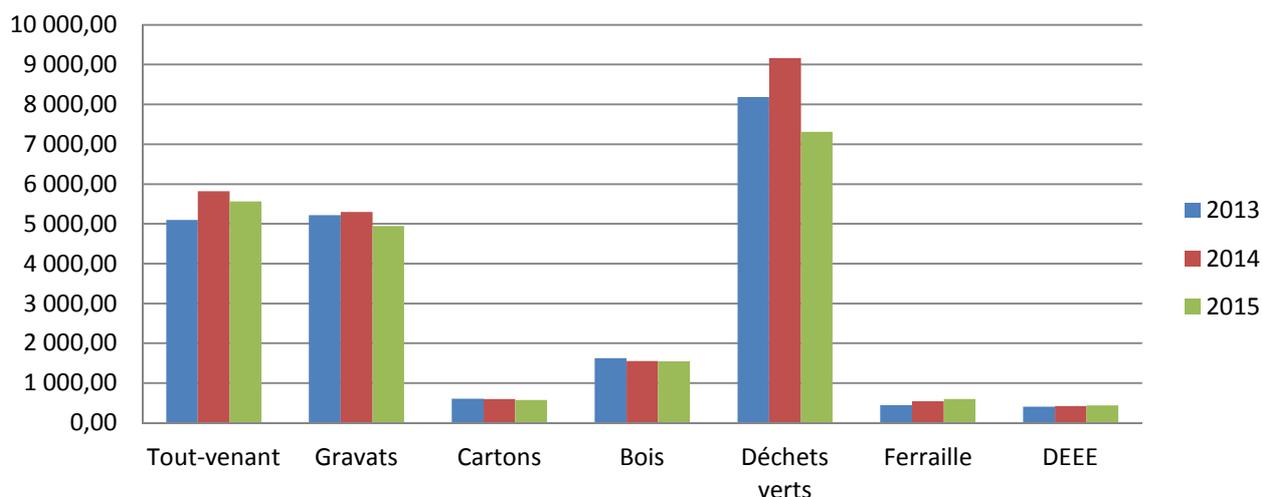
En 2015, 21 365 tonnes ont été collectées soit 218 kg/hab/an, soit une baisse des tonnages réceptionnés de 9,7% par rapport à 2014 ce qui représente une baisse de 25,2 kg/hab. La diminution des déchets collectés est imputable principalement aux déchets verts dont la production a diminué de 20 kg/hab, cette dernière est très fortement liée aux conditions climatiques. Les quantités de tout venant et de gravats ont également diminué respectivement de 3 et 4 kilogramme par habitant. A noter a contrario une augmentation de plus de 10% de la ferraille.

La mise en place de bennes Eco mobilier devraient contribuer progressivement à la diminution des quantités de déchets collectés dans les bennes bois, tout-venant et ferraille. En effet, Eco Mobilier estime que les déchets d'ameublement représentent :

- 50% de la benne bois,
- 11 % de la benne tout venant,
- 3 % de la benne ferraille.

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
Tout-venant	4 837,00	4 253,92	4 843,13	5 094,98	5 822,68	5 567,21	15,1%	-4,4%
Gravats	5 247,00	6 132,77	5 655,39	5 217,56	5 295,75	4 946,54	-5,7%	-6,6%
Cartons	658,00	612,46	628,91	611,28	601,87	579,20	-12,0%	-3,8%
Amiante	71,00	87,06	80,50	62,99	69,20	98,55	38,8%	42,4%
Bois	1 617,00	1 896,78	1 531,43	1 629,65	1 550,80	1 544,18	-4,5%	-0,4%
Déchets verts	7 153,00	6 973,48	6 882,83	8 184,54	9 167,24	7 310,16	2,2%	-20,3%
Ferraille	443,00	387,21	309,80	449,72	541,04	598,77	35,2%	10,7%
Eco-mobilier						66,20		
DDS	100,26	105,13	128,53	106,88	111,81	47,24	35,0%	21,1%
EcoDDS						88,13		
DEEE	376,00	358,90	305,00	407,67	421,35	436,29	16,0%	3,5%
Pneus	0,00	0,00	43,09	40,92	40,67	30,14		-25,9%
Huiles de vidange	0,00	0,00	0,00	32,63	35,10	38,79		10,5%
Huiles alimentaires	5,87	5,70	7,32	3,92	6,59	7,26	23,6%	10,1%
Piles / accumulateurs	0,00	0,00	0,00	5,43	5,70	6,26		9,7%
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,00	0,11	0,47	0,38		-19,5%
<b>Total</b>	<b>20 508,13</b>	<b>20 813,41</b>	<b>20 415,93</b>	<b>21 848,29</b>	<b>23 670,27</b>	<b>21 365,28</b>	<b>4,2%</b>	<b>-9,7%</b>
Expérimentation ressourcerie						169,00		
Taux de valorisation	<b>67,6%</b>	<b>70,2%</b>	<b>66,4%</b>	<b>68,6%</b>	<b>67,5%</b>	<b>65,3%</b>		

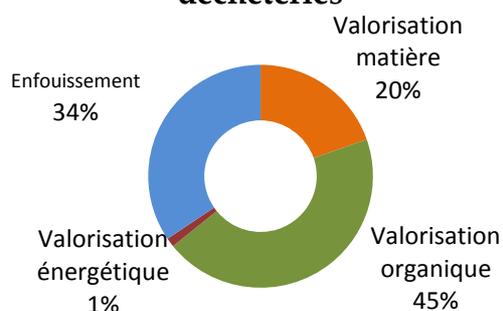
## Evolution des tonnages des principales catégories de déchets occasionnels



En kg/hab	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-2015	Variation 2014-2015
Population (hab)	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	-2,1%	0,7%
Déchets collectés en déchèterie	205,1	208,2	212,8	225,6	243,5	218,3	6,4%	-10,3%

	Traitement	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%
Déchets occasionnels de déchèteries (hors gravats)	Valorisation matière	3 104	18,7%	3 121	17,0%	3 231	19,7%
	Valorisation organique	8 185	49,2%	9 167	49,9%	7 310	44,5%
	Valorisation énergétique	184	1,1%	194	1,1%	212	1,3%
	Enfouissement	5 158	31,0%	5 892	32,1%	5 666	34,5%
	Total	16 631	100,0%	18 375	100,0%	16 419	100,0%

### Répartition des différents traitements des déchets occasionnels collectés en déchèteries



Le taux d'enfouissement des déchets a légèrement augmenté (cf. tableau précédent) entre 2014 et 2015 puisqu'il est passé de 32,1 à 34,5 %. Cette variation est due à la baisse du tonnage des déchets verts et de la proportion qu'ils représentent sur la totalité des déchets entrants en déchèterie. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

#### 10.4 Autres déchets occasionnels : la collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, St Germain du Puy et St Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix sept secteurs collectés une fois par an. A Saint-Germain du Puy, la collecte des encombrants s'effectue deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues.

Cette collecte est effectuée par Véolia avec une BOM classique ainsi qu'un camion type Master. Il effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE) : 4,72 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 67,28 tonnes de déchets collectés, soit un taux de valorisation de l'ordre de 7%. Les tonnes non valorisées ont été orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

En 2015, 1 015 km ont été parcourus.

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

		2013	2014	2015
Collecte encombrants	Valorisation matière	5,51	5,04	4,72
	Enfouissement	69,29	70,68	62,56
	Total	74,80	75,72	67,28

# 11 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

## 11.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets, introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri des déchets d'emballage plastique avant 2022 : la mise en œuvre progressive de cette obligation est de la responsabilité plus particulièrement d'Eco-Emballages, elle nécessitera la construction de nouveaux centres de tri, de plus grande taille que ceux actuellement présents sur le territoire,
- L'harmonisation des consignes de tri des papiers : si dans les premières années de la collecte sélective des papiers, la consigne était « les Journaux-Revues-Magazines » (JRM), elle est maintenant « Tous les papiers se recyclent » : cette extension de consigne est d'ores et déjà mise en œuvre sur le territoire de Bourges Plus
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fera l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de – 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf détails dans le 11.1)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 11.1)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 11.1),
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- Généralisation de la collecte des bio déchets d'ici 2025 : sur le territoire de Bourges, l'accent est pour le moment mis sur le développement du compostage domestique et partagé dans le cadre du PLPD.

## 11.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre. Ces résultats sont à mettre en perspectives par rapport aux obligations réglementaires nationales.

Traitement	2010	2010	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%	
Population	99 992		96 845		97 208		97 862		
OMA	Valorisation matière	67	22,0%	67	21,4%	68	21,7%	70	22,8%
	Valorisation organique	91	30,0%	100	31,7%	105	33,8%	106	34,4%
	Valorisation énergétique	0	0,0%	0	0,2%	8	2,5%	39	12,6%
	Enfouissement	146	48,0%	147	46,7%	131	42,0%	93	30,1%
	Total	305	100,0%	314	100,0%	311	100,0%	307	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	31	20,1%	32	18,6%	32	16,9%	33	19,6%
	Valorisation organique	72	46,6%	85	49,0%	94	49,7%	75	44,3%
	Valorisation énergétique	1	0,7%	2	1,1%	2	1,1%	2	1,3%
	Enfouissement	50	32,6%	54	31,3%	61	32,3%	59	34,7%
	Total	154	100,0%	172	100,0%	190	100,0%	168	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98	21,4%	99	20,4%	100	19,9%	103	21,7%
	Valorisation organique	163	35,5%	184	37,9%	200	39,8%	180	37,9%
	Valorisation énergétique	1	0,2%	2	0,5%	10	1,9%	41	8,6%
	Enfouissement	196	42,8%	201	41,3%	192	38,3%	151	31,8%
	Total	458	100,0%	487	100,0%	501	100,0%	476	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2015, les quantités de DMA produites sont passées de 458 à 476 kg/hab/an soit une augmentation de 3,8% pour un objectif à 2020 de – 10 %. Toutefois, entre 2014 et 2015, une baisse a été observée, un suivi sur plusieurs années permettra de voir s'il s'agit réellement d'une inversion de tendance. Le Programme local de prévention, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées (pour lesquelles une baisse de 1,3 % a été constatée entre 2014 et 2015) contiendra aussi des actions visant à faire baisser les DMA,
- Entre 2010 et 2015, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 151 kg/hab/an soit une réduction de 23,4% pour un objectif de – 30 % en 2020, cette baisse n'était que de 1% en 2014. Elle s'explique par l'incinération, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la moitié des refus de compostage alors que leur totalité était jusque là enfouie.
- 59,6% des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025.

## 12 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2015, cinq agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30).

En 2015, 2 716 appels ont été reçus.

Tous ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, les appels faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable.

### **Les agents de sensibilisation**

Les agents de sensibilisation interviennent également auprès de public cibles (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...).

Ainsi, en 2015, 4 interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (Collège, Lycée, Mission Locale).

Ils ont également assuré des animations lors de manifestations (Carrefour du Lien Social avec le Centre Social du Val d'Auron et de la Chancellerie, Ferme du Printemps, Printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie).

Les agents de sensibilisation réalisent également des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Un partenariat a été mené avec le bailleur France Loire et Eco-Emballages pour une action sur la résidence Chasserat dans le quartier du Val d'Auron. Après une phase d'état des lieux sur la dotation en bacs, la communication en matière de tri, la composition des déchets avec la réalisation d'une caractérisation des emballages, des actions de sensibilisation et de communication ont été menées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Une journée d'animation a été organisée le 26 juin avec tous les résidents. Un bilan effectué en fin d'année 2015 a permis de constater une amélioration qualitative et quantitative du geste de tri.

Cette méthodologie sera à réutiliser sur d'autres résidences.

Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Véolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour à raison d'une fréquence d'un contrôle toutes les 5 semaines, tant pour le flux emballages que pour les ordures ménagères. Les anomalies et refus de collecte sont transmis à la Direction de l'Environnement dont un agent assure le retraitement en recontactant les personnes afin de leur donner des renseignements sur les erreurs de tri.

En 2015, cette équipe a ainsi signalé près de 15 000 anomalies et refus .

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également :

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

## 13 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

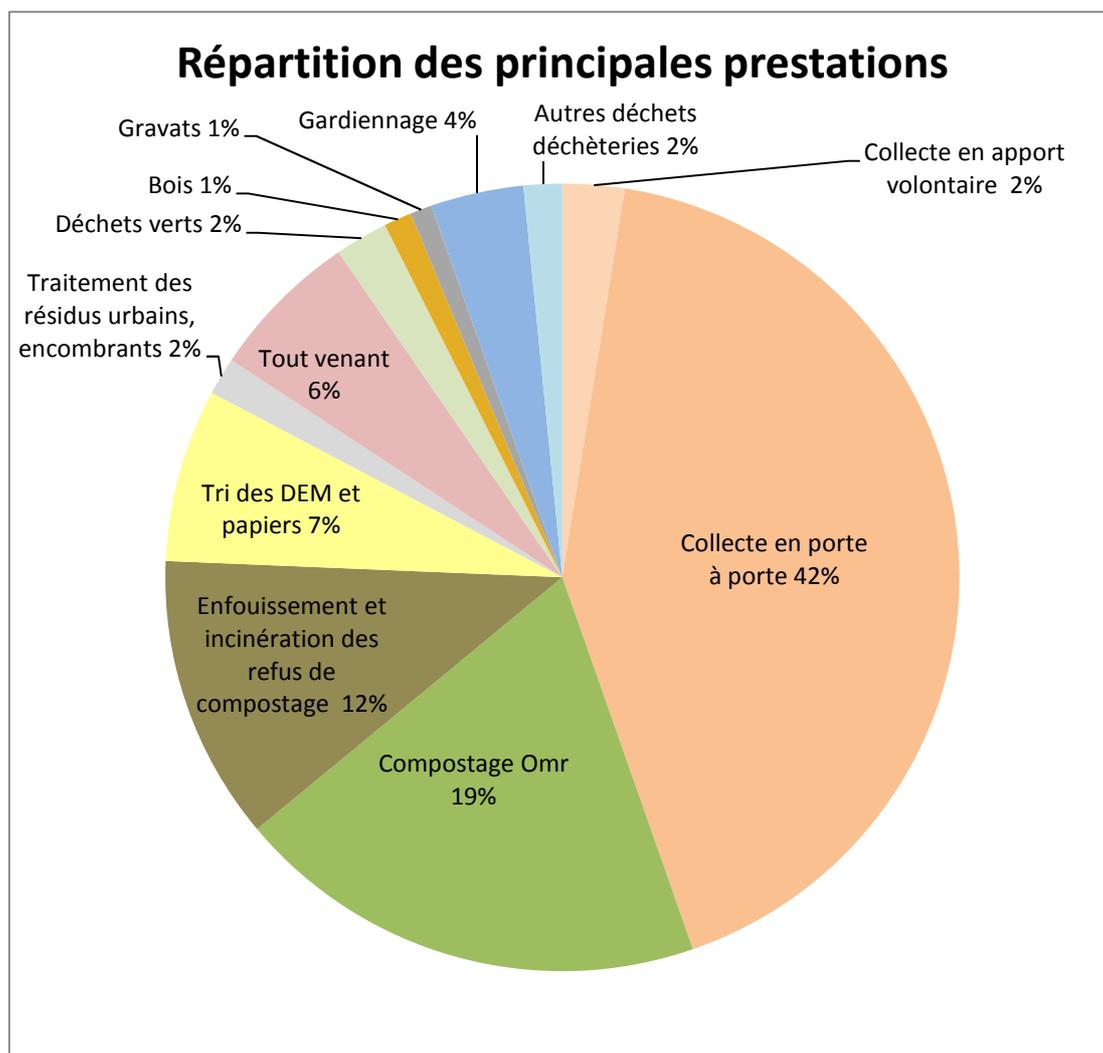
Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte (fourniture et maintenance des colonnes d'apport volontaire, bacs roulants et sacs),
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

### 13.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat sont les suivantes :

Prestataire	OBJET	MONTANT TTC	%
	<b>COLLECTE</b>		<b>44,7</b>
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	205 404	2,5
VEOLIA	Collecte en porte à porte	3 440 284	42,1
VEOLIA	Collecte encombrants	11 971	0,1
	<b>TRI - VALORISATION - TRAITEMENT</b>		<b>39,6</b>
ENERGY DECHET	Compostage Omr	1 575 046	19,3
NCI	Tri des DEM et papiers	580 158	7,1
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	125 179	1,5
SITA/VEOLIA	Enfouissement et incinération des refus de compostage	954 677	11,7
	<b>DECHETERIES</b>		<b>15,7</b>
VEOLIA	Tout venant	502 421	6,1
VEOLIA	Déchets verts	176 482	2,2
VEOLIA	Bois	92 576	1,1
TRIADIS	Gravats	72 418	0,9
VEOLIA	Gardiennage	308 643	3,8
	Autres déchets déchèteries	128 219	1,6
	<b>TOTAL</b>	<b>8 173 478</b>	<b>100</b>



## 13.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2015 s'est élevé à 9 065 814 €.

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2015 s'est élevé à 10 201 739 € pour 10 023 422 € en 2014.

Le travail en cours sur la recherche d'une optimisation des investissements à réaliser en matière de traitement des OMr et de tri des recyclables par la réalisation d'équipements permettant de traiter les déchets produits par 350 000 à 600 000 habitants conduit au choix temporaire de filières moins coûteuses mais qui ne sont pas durables tant en matière de procédés techniques que de préservation de l'environnement. Dans ces conditions, le taux de TEOM est stabilisé ce qui permettra à Bourges Plus de faire face à ces différents investissements mais aussi aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries et aux actions du Programme Local de Prévention des Déchets.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, instaurant un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur une durée de 5 ans (2010-2014), il a été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

### **13.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale**

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges a instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

### **13.4 Montant des aides reçues par les éco organismes**

Les soutiens prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers,
- Eco-Folio pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco mobilier depuis cette année pour les déchets d'équipements mobiliers.

En 2015, cela a représenté 777 463 €, Eco Emballages en représentant à lui seul les trois quart et Eco folio un huitième.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont en effet différentes : Eco Emballages et Eco Folio apportent un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Eco Systèmes assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux. Ainsi, à titre d'exemple, le coût à la charge de Bourges Plus pour les déchets dangereux collectés en déchèterie est passé de 96 000 € en 2014 pour 112 T à 30 000 € en 2015 pour 135 T.

### **13.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation**

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartonnettes des emballages,...

En 2015, cela a représenté une recette totale d'un montant de 460 000 €.

## 13.6 Synthèse sur les recettes

	2013	2014	2015
<b>Reprises</b>	472 827,06 €	442 206,06 €	460 991,41 €
<b>Soutiens</b>	676 106,67 €	638 887,65 €	777 462,64 €
<b>Part° communes</b>	158 701,23 €	10 124,91 €	11 124,91 €
<b>TEOM</b>	9 730 872,00 €	10 023 422,00 €	10 201 739,00
<b>total</b>	<b>11 038 506,96 €</b>	<b>11 114 640,62 €</b>	<b>11 451 317,96 €</b>

L'augmentation observée de la TEOM entre 2013 et 2015 est à relier à une évolution des bases locatives.

La baisse de la participation des communes est liée à l'arrêt du compostage au CTVD d'OMr de collectivités autres que Bourges Plus.

## 14 Perspectives 2016

Un groupe de travail regroupant 6 collectivités du Cher et de l'Indre, représentant environ 350 000 habitants a été constitué fin 2014. En 2015, un bureau d'études a été retenu pour étudier l'opportunité de la création :

- d'une unité de traitement des OMr commune aux 6 collectivités et pouvant éventuellement traiter les OMr de 600 000 habitants au total
- d'un centre de tri mutualisé des recyclables.

L'objectif est de déboucher à la fin du premier semestre 2016 sur une prise de décision.

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, l'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic avec évaluation des principaux gisements d'évitement et à une première constitution des actions possibles à engager.

Le début de l'année 2016 va être consacré à la rédaction d'un programme complet d'actions et à leur planification sur la durée du programme local de prévention des déchets. Ce programme fera l'objet de plusieurs étapes d'échange et de validation (commission consultative d'élaboration et de suivi, commission déchets de Bourges Plus, Conseil Communautaire). Après adoption par le Conseil Communautaire, le programme d'actions sera mis à disposition de la population. L'avancement des actions fera l'objet d'un bilan annuel.

Au cours de l'année 2016, le parc de bornes à textiles sera déployé avec un objectif d'une cinquantaine d'unités sur Bourges Plus..

A partir du 2 mai 2016, les modalités de collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballage en porte à porte vont évoluer : les communes de Bourges (hors centre ville), Saint Doulchard et Saint Germain du Puy vont passer à une seule collecte par semaine, toutes les communes collectées en porte à porte pour les déchets d'emballage seront collectées en benne bicompartimentée qui permettront aux habitants de sortir leurs deux bacs le même jour. Enfin, les collectes ne s'effectueront plus seulement le matin mais aussi l'après midi pour optimiser le parc de bennes de collecte.

## ANNEXES

**Annexe 1 : détails des résultats de la campagne de caractérisation des OMr**

**Annexe 2: détails des déchets acceptés et refusés dans le cadre de la convention avec Eco mobilier**

Annexe 1 : Détails des résultats de la campagne de caractérisations de 30 échantillons de 250 kg d'ordures ménagères résiduelles réalisée en septembre et octobre 2015

	composition moyenne	soit en kg/hab/an	potentiel en T/an
Déchets alimentaires (restes de cuisine)	15,1%	36,3 kg	3 529 T
Produits alimentaires non consommés (sous emballages)	1,2%	2,8 kg	270 T
Autres putrescibles	0,6%	1,6 kg	151 T
Déchets de jardin	8,2%	19,8 kg	1 929 T
<b>Déchets putrescibles</b>	<b>25,1%</b>	<b>60,5 kg</b>	<b>5 879 T</b>
Emballages papiers	1,2%	2,8 kg	274 T
Journaux, revues, magazines	2,3%	5,6 kg	546 T
Imprimés publicitaires	3,4%	8,2 kg	802 T
Papiers bureautiques	3,1%	7,5 kg	730 T
Autres papiers	1,9%	4,6 kg	445 T
<b>Papiers</b>	<b>11,9%</b>	<b>28,8 kg</b>	<b>2 797 T</b>
Emballages cartons plats	4,4%	10,5 kg	1 025 T
Emballages cartons ondulés	1,7%	4,2 kg	409 T
Autres cartons	0,4%	1,0 kg	100 T
<b>Cartons</b>	<b>6,5%</b>	<b>15,8 kg</b>	<b>1 534 T</b>
Composites ELA	1,1%	2,7 kg	260 T
Autres emballages composites	0,8%	1,9 kg	189 T
Petits appareils électroménagers (PAM)	0,7%	1,6 kg	156 T
<b>Composites</b>	<b>2,6%</b>	<b>6,2 kg</b>	<b>604 T</b>
Textiles	3,7%	8,9 kg	869 T
<b>Textiles</b>	<b>3,7%</b>	<b>8,9 kg</b>	<b>869 T</b>
Textiles sanitaires fraction hygiénique (hors couches)	2,5%	6,0 kg	585 T
Textiles sanitaires fraction hygiénique : couches bébés	5,7%	13,6 kg	1 326 T
Textiles sanitaires fraction papiers souillés	5,0%	12,1 kg	1 180 T
<b>Textiles sanitaires</b>	<b>13,2%</b>	<b>31,8 kg</b>	<b>3 091 T</b>
Films polyoléfines (PE et PP)	8,8%	21,2 kg	2 058 T
Bouteilles et flacons en PET	1,4%	3,3 kg	318 T
Bouteilles et flacons en polyoléfines	1,1%	2,7 kg	259 T
Autres emballages plastiques	6,0%	14,5 kg	1 407 T
Autres plastiques	2,8%	6,7 kg	647 T
<b>Plastiques</b>	<b>20,0%</b>	<b>48,2 kg</b>	<b>4 689 T</b>
Emballages en bois	0,6%	1,6 kg	152 T
Autres combustibles	2,6%	6,2 kg	599 T
<b>Combustibles non classés</b>	<b>3,2%</b>	<b>7,7 kg</b>	<b>751 T</b>
Emballages en verre incolore	2,2%	5,3 kg	517 T
Emballages en verre de couleur	1,6%	3,9 kg	383 T
Autres verres	0,1%	0,3 kg	28 T
<b>Verre</b>	<b>4,0%</b>	<b>9,5 kg</b>	<b>928 T</b>
Emballages métaux ferreux	1,7%	4,1 kg	401 T
Emballages aluminium	0,9%	2,2 kg	212 T
Autres métaux ferreux	0,4%	0,9 kg	92 T
Autres métaux	0,3%	0,7 kg	72 T
<b>Métaux</b>	<b>3,3%</b>	<b>8,0 kg</b>	<b>777 T</b>
Emballages incombustibles	0,0%	0,1 kg	11 T
Autres incombustibles	1,8%	4,5 kg	433 T
<b>Incombustibles non classés</b>	<b>1,9%</b>	<b>4,6 kg</b>	<b>444 T</b>
Produits chimiques	0,3%	0,6 kg	61 T
Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0%	0,0 kg	4 T
Piles et accumulateurs	0,2%	0,4 kg	37 T
Autres déchets ménagers spéciaux	0,2%	0,5 kg	44 T
<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,5 kg</b>	<b>146 T</b>
Éléments fins < 20 mm	4,0%	9,6 kg	938 T
<b>Éléments fins</b>	<b>4,0%</b>	<b>9,6 kg</b>	<b>938 T</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>241,2 kg</b>	<b>23 447 T</b>

## Annexe 2: détails des déchets acceptés et refusés dans le cadre de la convention avec Eco mobilier

### Récapitulatif



Fonction dans la maison	Benne MOBILIER	HORS benne MOBILIER
Salon/séjour/salle à manger	Armoire, bibliothèque, étagère, buffet, table (basse, à manger...), guéridon, vaisselier, meuble TV/hi-fi, range CD, table gigogne, porte-manteau à pied	Tringle ou rail à rideaux, tapis, stores, rideaux, panier, boîte de rangement, couverture/plaid, abat-jour, luminaire, cache-pot et bac à plantes, porte manteau mural
Chambres à coucher	Table de chevet, coiffeuse, commode, dressing, penderie, valet, vitrine, desserte, malle, coffre, bois et tête de lit, parcs et tous lits bébés (berceau...)	Moustiquaire, cintre, miroir, jouet d'enfants
Literie	Sommier, matelas, lit pliant	Oreiller, traversin, édredon, couette, linge de lit, landau, couffin, lit d'animal
Bureau	Bureau, secrétaire, meuble informatique	Corbeille à courrier, sol, panier à journaux
Cuisine	Table, caisson, plan de travail de cuisine, meuble de tri, desserte	Évier, poubelle, bac à compost, éléments de plomberie, escabeau, corbeille, vaisselle, huche à pain
Salle de bain	Plan de toilette, étagères, armoire de toilette, table à langer	Vasque, séchoir, miroir, panier à linge
Jardin/Extérieur	Balancelle, table de camping pliable,	Parasol, barbecue, balançoire, composteur, jardinière, pergola
Sièges (rembourrés ou non) et leurs éléments	Chaise, chaise longue, chaise haute, tabouret, fauteuil, canapé (fixe, convertible en lit), banquette, méridienne, siège de bureau, banc, pouf, chauffeuse, repose-pieds, têtiera	Coussins, siège auto bébé, rehausseur, poussette, transat bébé
Parties de meubles	Plateau et pieds de table, porte de meuble, tréteau	Bouts de parquets, portes, fenêtres, charpentes

39

écomobilier